

Semestre 4

Unité d'enseignement : UE. Fondamentale 4

Matière : Génie de l'environnement

Coefficient : 2

Crédit : 4

Enseignante : Bourahla Nouhed

(Objectif de l'enseignement)

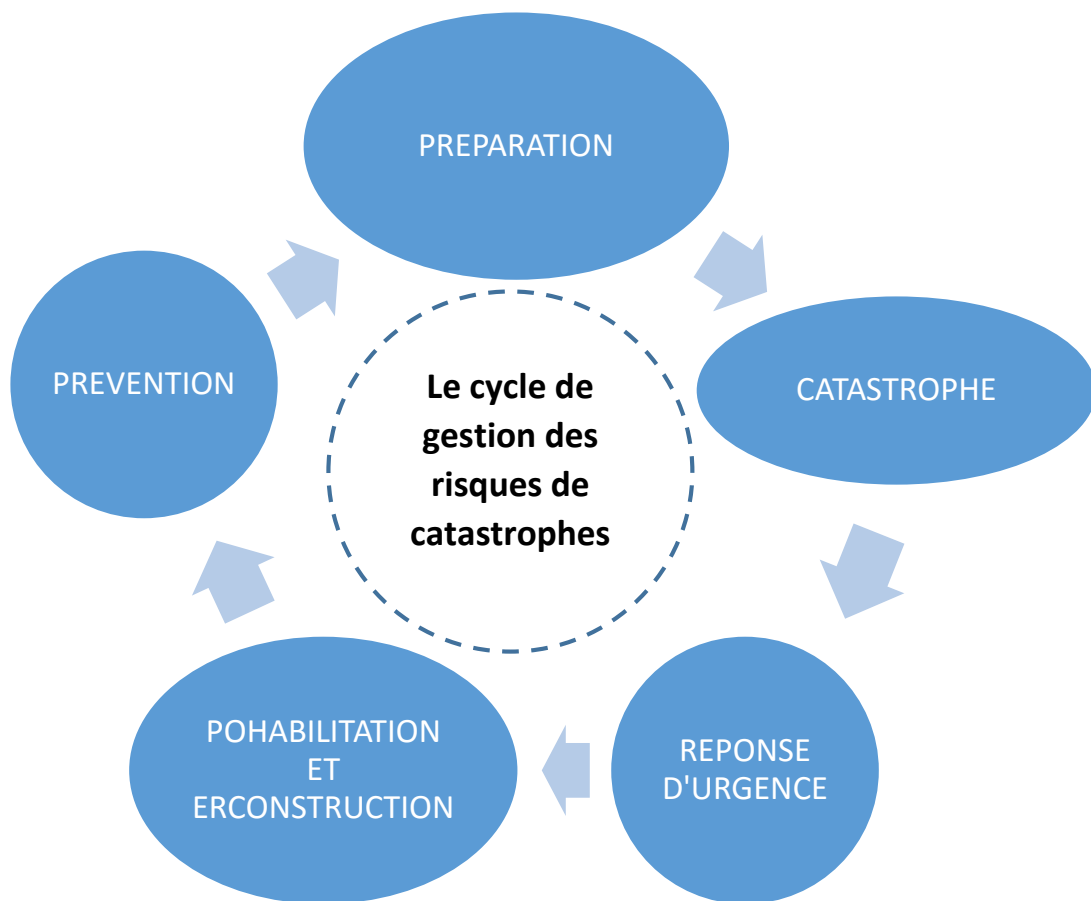
Cours n° 3 : les risques urbains et la gestion des risques

Un territoire urbain ne fait jamais face à un seul risque , mais à un ensemble de risques en interactions sur un même espace , des aléas inondation , vagues de chaleur , séisme coexistent souvent avec des activités industrielles telles que : des centrales énergétiques , des usines chimiques ou de transport de matières dangereuses .

- La gestion des risques demeure focalisée sur des approches mono aléa au détriment d'une approche globale plus systémique intégrant les interactions entre des aléas multiples et les risques associés sur un même territoire .
- Les territoires urbains font face à des aléas multiples d'origine naturelle mais aussi technologiques .

Ces espaces peuvent être soumis à des inondations glissement de terrain , tempêtes ...etc

Mais aussi à des aléas liés aux accidents de transport de matières dangereuses (TMD) ou d'explosion dans une installation chimique ou nucléaire .



Au cours de dernières années les chercheurs et les experts ont mis au point des méthodes pour évaluer les risques , la vulnérabilité et les capacités d'adaptation , ainsi que sur les moyens de combiner ces évaluations et de les présenter par des cartes de risque , ces cartes sont essentielles pour élaborer des stratégies et des plans pour réduire le niveau des risque existants et comme un moyen d'éviter le génération de nouveaux risques .

La gestion des risques et intervention d'urgence .

La gestion des catastrophes comprend trois types de phases :

Réponse , réhabilitation et reconstruction tandis que les efforts de réponse et de réhabilitation sont conduits dans les jours et les semaines qui suivent l'apparition de la catastrophe .

Les efforts de reconstruction sont conduits dans les mois et les années successifs et englobent la reconstruction des infrastructures et la restauration des moyens de subsistance.